

# Rapport des jurys

## sur les épreuves de sélection pour l'accès, en 2013, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA

(1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories)

### LA SELECTION POUR L'ACCES AU CYCLE PREPARATOIRE EN 2013

#### ► Organisation, déroulement

✓ Les épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA au titre de l'année 2013 ont été ouvertes par arrêté de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique du 2 novembre 2012. Un arrêté complémentaire du 28 décembre 2012 a fixé le nombre de places offertes pour ce cycle préparatoire, soit :

▪ **105 places pour la 1<sup>ère</sup> catégorie<sup>1</sup>**, volume identique à celui de 2012 et 2011 et légèrement inférieur à celui des années précédentes (110 en 2010).

▪ **15 places pour la 2<sup>ème</sup> catégorie<sup>2</sup>**, comme en 2012 et 2011 ; 20 places étaient offertes en 2009 et 2010.

✓ Les inscriptions aux épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire ont été reçues jusqu'au 14 janvier 2013. L'Ecole a enregistré :

▪ **646 dossiers pour la 1<sup>ère</sup> catégorie** – en baisse par rapport à 2012 (673), qui constituait un chiffre exceptionnellement élevé. Sur ces 646 inscrits, 419 étaient présents à la seconde épreuve, ce qui représente une baisse de 34 candidats entre 2012 et 2013 ;

▪ **63 dossiers pour la 2<sup>ème</sup> catégorie**, comme en 2012, ce qui correspond à une stabilisation après une baisse pendant trois ans (90 en 2010 ; 83 en 2011). Sur ces 63 inscrits, 45 étaient présents à la seconde épreuve, soit 3 de plus que l'an dernier.

✓ **Le déroulement des épreuves était organisé comme suit :**

▪ **les écrits d'admissibilité se sont déroulés pour les deux catégories le 2 avril 2013**. Comme les années précédentes, l'Ecole a mis en place un dispositif permettant aux candidats de composer en évitant d'importants déplacements, grâce à **douze centres d'examen** : dix centres en métropole (Paris, Rennes, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Marseille, Toulouse, Dijon, Nancy, Grenoble) et deux outre-mer (Saint-Denis de La Réunion et Fort-de-France).

1) La 1<sup>ère</sup> catégorie concerne les titulaires d'un diplôme équivalent à une licence « bac + 3 ».

2) La 2<sup>ème</sup> catégorie regroupe ceux qui ne sont pas titulaires du diplôme exigé pour la 1<sup>ère</sup> catégorie. Ils suivent une formation de deux ans.

Deux centres (Paris et Lyon) ont accueilli des candidats autorisés, pour raison médicale, à participer aux épreuves dans des conditions aménagées.

▪ **les oraux d'admission ont eu lieu** dans les locaux de l'Ecole à Paris : entre le 3 juin et le 4 juillet pour la 1<sup>ère</sup> catégorie ; et entre le 28 mai et le 31 mai pour la 2<sup>ème</sup> catégorie.

**Le jury remercie l'Ecole de la qualité des conditions pratiques du déroulement de ces oraux.** Un service d'accueil spécifique est mis en place à cette occasion ; les locaux offrent le confort nécessaire aux candidats et au jury. Les personnels de l'Ecole font preuve d'une disponibilité, d'une réactivité et d'un professionnalisme remarquables dans l'organisation de ce concours dont l'admission s'étend sur près de six semaines.

### ► Résultats des concours 2013

✓ **La totalité des places offertes n'a été pourvue par le jury qu'en 1<sup>ère</sup> catégorie :**

▪ **l'intégralité des places offertes en 1<sup>ère</sup> catégorie a été pourvue ; le jury a en outre dressé une liste complémentaire de cinq noms.** A ce jour, les cinq candidats inscrits sur la liste complémentaire ont été intégrés au cycle préparatoire qui débute en novembre 2013.

▪ **en 2<sup>ème</sup> catégorie, comme en 2012, le jury n'a pas pourvu les 15 places offertes.** Il a estimé que seuls les 12 premiers candidats présentaient un niveau suffisant pour aborder le cycle préparatoire et n'a pas constitué de liste complémentaire. Il a ainsi accentué le mouvement engagé en 2012, où 14 places seulement sur 15 avaient été attribuées, pour la première fois depuis 2008.

✓ Conformément à un usage désormais établi, **le jury a reçu les candidats admissibles non admis qui ont demandé à le rencontrer.** Ces entretiens sont l'occasion de fournir aux candidats, dans un cadre moins formel, une appréciation sur leur seule prestation orale (les copies de l'écrit demeurant anonymes) et d'éventuels conseils pour une nouvelle candidature.

Ces discussions ont eu lieu :

▪ le 19 septembre pour la 1<sup>ère</sup> catégorie, où 51 candidats ont été rencontrés, soit 75 % de plus que l'an dernier. En outre, quatre candidats en résidence à l'étranger ou en outre-mer ont été contactés par téléphone.

▪ le 20 septembre pour la 2<sup>ème</sup> catégorie, pour 8 candidats soit le double de l'an dernier. En outre, une candidate a été contactée par téléphone.

### ► Sélectivité des épreuves

✓ Comme dans les rapports du jury des années précédentes, est proposée ci-après une mesure de la sélectivité fondée sur le **rapprochement entre le nombre de places offertes et le nombre de candidats ayant composé pour l'ensemble des épreuves écrites.** Il existe en effet un **écart significatif entre les inscrits aux épreuves de sélection et les candidats présents à la première épreuve écrite** ; un écart existe également, beaucoup plus faible, entre ce dernier nombre et celui des candidats présents à la seconde épreuve écrite. L'absence, dès la première épreuve, d'un nombre significatif d'inscrits tient sans doute non seulement aux aléas de la préparation de chacun, mais aussi au fait qu'une inscription sans participation ne sera pas décomptée dans les trois tentatives autorisées pour se présenter à cette sélection.

**L'écart entre inscrits et présents à la première épreuve est en 2013 un peu plus fort que l'année précédente en 1<sup>ère</sup> catégorie :**

- perte de 217 candidats en 1<sup>ère</sup> catégorie, contre - 210 candidats en 2012 et - 146 en 2011,
- en revanche, l'absentéisme est de 18 candidats en 2<sup>ème</sup> catégorie, contre 20 candidats en 2012 et 28 en 2011.

**L'écart supplémentaire entre les deux épreuves écrites (candidats présents à la première épreuve, le matin, qui renoncent à se présenter à la seconde, l'après-midi) est habituellement faible ; il n'est apparu en outre cette année qu'en 1<sup>ère</sup> catégorie :**

- une perte de 10 candidats en 1<sup>ère</sup> catégorie, soit **419 candidats** ayant composé pour l'admissibilité, ce qui correspond au total à un taux d'absentéisme de 35,14 %, supérieur à celui de 2012 (31,21 %) ;
- en 2<sup>ème</sup> catégorie, les **45 candidats** étaient présents pour la totalité des épreuves ; ceci correspond à un taux d'absentéisme de 28,57 %, inférieur à celui de 2012 (31,74 %).

✓ **La sélectivité des épreuves 2013** (candidats admis / candidats présents à l'admissibilité) s'établit comme suit :

- en **1<sup>ère</sup> catégorie : 105/419 : 25,05 %** ; cette sélectivité, plus faible qu'en 2012 (22,6 %) et 2011 (22,2 %), se rapproche de celle des années antérieures (entre 27 et 30 %, depuis 2005).
- en **2<sup>ème</sup> catégorie : 12/45 : 26,66 %** ; cette sélectivité, la plus forte identifiée (elle était de 33,3 % en 2012, 28 % en 2011, 35,1 % en 2010 et atteignait des taux supérieurs à 50 % entre 2005 et 2009), se rapproche de la sélectivité de la 1<sup>ère</sup> catégorie tout en restant un peu plus favorable.

### ► « Profil » des candidats, des admissibles et des admis

#### → L'âge des candidats

En 1<sup>ère</sup> catégorie, 63 % des candidats admissibles ont moins de 35 ans. A l'admission, cette jeunesse est légèrement atténuée ; 57 % des admis ont moins de 35 ans, 20 % ont au moins 40 ans. La moyenne d'âge des admis est de 34 ans, ce qui se situe dans la moyenne des concours précédents.

| <b>1<sup>ère</sup> Catégorie</b> | <b>Part des admissibles de la tranche d'âge</b> | <b>Part des admis de la tranche d'âge</b> |
|----------------------------------|---|---|
| <b>40 ans et plus</b>            | 17 %  | 20 %                                      |
| <b>35 à 39 ans</b>               | 20 %  | 23 %                                      |
| <b>31 à 34 ans</b>               | 34 %  | 30 %                                      |
| <b>30 ans et moins</b>           | 29 %  | 27 %                                      |

En 2<sup>ème</sup> catégorie, 41 % des candidats admissibles ont moins de 35 ans. L'âge moyen des admis est de 36 ans, plus jeune de trois ans à la moyenne constatée en 2011 et 2012. Il est inférieur de deux ans à l'âge moyen des admissibles. Les admis les plus jeunes ont 27 ans ; comme l'an dernier, il ne s'agit pas d'une « prime » à la jeunesse puisque deux candidats de plus de 45 ans ont été reçus.

| <b>2<sup>ème</sup> Catégorie</b> | <b>Part des admissibles de la tranche d'âge</b> | <b>Part des admis de la tranche d'âge</b> |
|----------------------------------|---|---|
| <b>40 ans et plus</b>            | 48 %  | 41,5 %                                    |
| <b>35 à 39 ans</b>               | 11 %  | 17 %                                      |
| <b>31 à 34 ans</b>               | 19 %  | /   |
| <b>30 ans et moins</b>           | 22 %  | 41,5 %                                    |

→ **La féminisation**

En 1<sup>ère</sup> catégorie, la proportion globale de femmes se situe dans une moyenne plutôt élevée par rapport aux années antérieures, même si cette proportion baisse entre les candidatures et les admissions, passant de 47 à 41 %. En 2<sup>ème</sup> catégorie, la proportion de femmes est exceptionnellement élevée par rapport aux autres années, avec en particulier une majorité de femmes présentes aux écrits et admissibles.

|   | <b>Candidates ayant concouru aux écrits</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Admises</b> |
|---|---|--------------------|----------------|
| <b>Part des candidates en 1<sup>ère</sup> catégorie</b> | 47 %  | 43 %               | 41 %           |
| <b>Part des candidates en 2<sup>ème</sup> catégorie</b> | 56 %  | 67 %               | 42 %           |

→ **Le lien juridique des candidats avec l'employeur : titulaires ou contractuels**

Témoignant de l'évolution des modalités de recrutement des administrations et organismes publics, le nombre de contractuels apparaît suffisamment significatif cette année pour devoir être relevé. En 1<sup>ère</sup> catégorie, ces candidats représentent 13 % des admissibles ; parmi eux, les trois-quarts possèdent des contrats à durée déterminée. La moitié d'entre eux provient de quatre administrations (Affaires Etrangères, Finances, Défense, Education nationale). Le taux de réussite est relativement faible chez les CDD (25 % des admissibles ont été reçus), plus élevé parmi les CDI (50 %).

|  | <b>CDI</b> | <b>CDD</b> | <b>Total</b> |
|--|------------|------------|--------------|
| <b>Part des admissibles en 1<sup>ère</sup> catégorie</b> | 3 %        | 10 %       | 13 %         |
| <b>Part des admis en 1<sup>ère</sup> catégorie</b>       | 3 %        | 5 %        | 8 %          |
| <b>Part des admissibles en 2<sup>ème</sup> catégorie</b> | 11 %       | 4 %        | 15 %         |
| <b>Part des admis en 2<sup>ème</sup> catégorie</b>       | 8 %        | /          | 8 %          |

→ **Les administrations d'origine**

**En 1<sup>ère</sup> catégorie, près des deux-tiers des admis proviennent de quatre administrations de l'Etat : Education nationale, Finances, Défense et Intérieur.**

Comme les années précédentes, quatre ministères sont surreprésentés : l'Education nationale, notamment avec des enseignants souvent titulaires de diplômes de très haut niveau, les Finances, la Défense et l'Intérieur ; ce dernier ministère obtenant un taux d'admis proche de 100 % des admissibles qui témoigne du sérieux de la préparation de ses candidats.

Les fonctionnaires territoriaux enregistrent un résultat dans la bonne moyenne des années précédentes, les fonctionnaires de la Ville de Paris en représentant la majeure partie (54 % des admissibles, 71 % des admis).

| Administration d'origine<br>(1 <sup>ère</sup> catégorie) | Candidats ayant<br>concouru aux<br>écrits | Admissibles | Admis       | Admis<br>/Candidats |
|--|---|-------------|-------------|---------------------|
| Education nationale                                      | 23 %                                      | 25 %        | 23 %        | 24 %                |
| Finances   | 14 %                                      | 16 %        | 13 %        | 22 %                |
| Défense  | 12 %                                      | 12 %        | 14 %        | 28 %                |
| Intérieur et outre-mer, DDI                              | 10 %                                      | 8 %         | 14 %        | 37 %                |
| Autres, y compris<br>fonctionnaires européens            | 25 %                                      | 22 %        | 20 %        | 19 %                |
| <i>Total Etat</i>  | <b>84 %</b>                               | <b>83 %</b> | <b>84 %</b> | <b>24 %</b>         |
| Fonction publique territoriale<br>(y compris Paris)      | 10 %                                      | 13 %        | 13 %        | 33 %                |
| Fonction publique hospitalière                           | 6 %                                       | 4 %         | 3 %         | 12 %                |

Les autres candidats fonctionnaires de l'Etat qui sont admis proviennent principalement des ministères chargés de la santé, du travail, de l'environnement et de la justice, ainsi que d'organismes ou établissements de l'Etat, ainsi de l'OFPPA. On note enfin la présence d'un candidat d'une institution européenne.

La 2<sup>ème</sup> catégorie fait apparaître à nouveau un important contingent de candidats issus de la fonction publique hospitalière, comme en 2011. Un seul candidat est issu de la fonction publique territoriale. Le succès est également équilibré en fonction des origines ; les agents du ministère de l'Intérieur apparaissent particulièrement bien préparés.

| Administration d'origine<br>(2 <sup>ème</sup> catégorie) | Admissibles | Admis       |
|--|-------------|-------------|
| Finances   | 11 %        | 8 %         |
| Intérieur  | 18 %        | 34 %        |
| Justice  | 7 %         | 8 %         |
| Education nationale et culture                           | /           | /           |
| Défense  | 4 %         | 8 %         |
| Autres (Ecologie, Travail, La Poste, ...)                | 26 %        | 8 %         |
| <i>Total Etat</i>  | <b>66 %</b> | <b>66 %</b> |
| Fonction publique hospitalière                           | 30 %        | 34 %        |
| Fonction publique territoriale                           | 4 %         | /           |

#### → La formation antérieure

En 1<sup>ère</sup> catégorie, les plus hauts diplômes dont disposent les candidats admis leur ont été délivrés par l'université (82 %) – pour les deux-tiers d'entre eux dans les domaines du droit, de l'administration économique et sociale, de l'action sociale, des sciences politiques ou de l'administration publique – ou par un institut d'études politiques (16 %). On note que 40 % des reçus sont diplômés d'un IEP.

## → L'origine géographique

En 1<sup>ère</sup> catégorie, les deux-tiers des candidats admis déclarent un domicile à Paris ou dans la région parisienne. Cette proportion n'est que de 25 % pour les candidats admis en 2<sup>ème</sup> catégorie.



|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>OBSERVATIONS GENERALES SUR LES EPREUVES<br/>CONSEILS AUX CANDIDATS</b></p> |
|--|

Le jury de l'année 2013 confirme les observations présentées dans les précédents rapports, auxquels les candidats pourront utilement se référer. Il souhaite préciser ci-après à nouveau ses attentes et appeler l'attention des candidats sur le fait que les épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, dit cycle PENA, reste un concours sélectif auquel il convient de se préparer.

### ► La recherche d'aptitudes vérifiées, de qualités intellectuelles et humaines et d'une expérience.

La sélection pour l'accès au cycle préparatoire n'a pas pour objet de vérifier seulement des connaissances, mais aussi l'existence de savoir-faire, de techniques et de qualités liés à une expérience professionnelle.

Les épreuves écrites, notamment la note de synthèse sur la base d'un dossier, permettent d'opérer une première sélection parmi les candidats, propre à garantir la maîtrise de certaines connaissances, d'une technique de la synthèse ainsi que la capacité à organiser une réflexion autour d'un sujet d'actualité.

L'objet de l'oral est autre : l'arrêté du 3 mars 2006 prévoit que la conversation avec le jury a pour objet de « déceler l'intelligence que le candidat a de ses fonctions professionnelles et son ouverture d'esprit ». L'objectif du jury est d'évaluer non pas les connaissances, mais le savoir-faire, les qualités humaines, l'expérience et le potentiel d'un haut fonctionnaire de demain.

### ► Les épreuves écrites

✓ Ces épreuves sont l'occasion pour les candidats de faire la preuve de leur capacité à construire un raisonnement, de développer des arguments à partir de leurs connaissances ou de l'analyse d'un dossier et de rédiger une note. Une copie devrait au minimum comporter les éléments suivants :

- l'introduction, qui permet au lecteur de savoir ce dont il est question (définition des termes principaux, présentation du sens donné au raisonnement...) et la façon dont vont s'organiser les développements qui suivront ;
  - le développement, présentant une réflexion cohérente, construite, argumentée et illustrée, rendue la plus claire et intelligible possible, autour du sujet retenu ;
  - la conclusion, qui permet d'exposer l'aboutissement de la réflexion.
- Elle peut avoir des contenus variés (ouvrir des perspectives nouvelles, résumer le raisonnement, proposer des perspectives opérationnelles...) ; mais elle doit au minimum fournir une synthèse qui éclaire le corps du développement.

✓ L'exercice de rédaction nécessite d'apporter une attention particulière à la forme :

- soigner son écriture, qui doit être lisible : les correcteurs ne sont pas parvenus à déchiffrer plusieurs copies ;
- le plan doit être présenté de manière à en faire comprendre l'organisation, sans nécessiter absolument des intertitres qui doivent être aussi courts et intelligibles que possible ; l'articulation de la réflexion doit être rendue visible ;
- veiller à la précision des termes et à l'exactitude des références qui nourrissent l'analyse ;
- il convient naturellement de veiller à l'orthographe, en prévoyant si nécessaire un temps final de relecture ; le jury a relevé des erreurs grossières, dans les deux catégories ;
- le vocabulaire devrait éviter les formules trop vagues, les expressions journalistiques ou trop familières (« la dose d'immigration » dans une copie), ou abusivement anglo-saxonnes : il convient de rester sobre et précis.

✓ La note de synthèse sur un dossier constitue un exercice spécifique :

- cette note nécessite de construire et de présenter une problématique qui ordonne tous les éléments du dossier et en éclaire le sens. Il ne s'agit en aucun cas d'une description ou d'une simple analyse ;
- ce travail doit se fonder sur les seules pièces du dossier. Afin d'éviter les situations rencontrées les années précédentes où certains candidats n'avaient fait aucun recours aux documents, une mention a été portée sur le dossier pour préciser que la note de synthèse est rédigée « à partir des seuls documents joints ». L'épreuve consiste en effet dans la vérification de la capacité de compréhension d'un ensemble d'informations ; elle ne doit pas se transformer en dissertation ;
- le style de rédaction doit se rapprocher autant que possible de celui d'une note administrative. En particulier, il est préférable de citer directement les documents, comme le ferait un fonctionnaire, en évitant les renvois aux documents du dossier (« cf. document n° X »).

✓ Les sujets d'actualité nécessitent des connaissances sur les questions économiques, politiques, internationales et sociales du moment. Il est en conséquence recommandé de ne pas choisir un sujet dans lequel on ne possède pas les connaissances les plus essentielles : les correcteurs sont en effet attentifs à vérifier que l'ensemble du champ du sujet est correctement traité par les candidats.

► L'entretien avec le jury (trente minutes au total)

✓ Le jury

Le jury est composé de sept membres qui réunissent une grande diversité de cultures administratives, d'expériences et de centres d'intérêt. Les candidats ne doivent pas être sur la défensive, ou déstabilisés par lui, mais au contraire être assurés que cette composition garantit, pour chaque entretien, des avis complémentaires dont il est rare que l'un au moins ne soit pas plus particulièrement bienveillant et compréhensif.

✓ La fiche de présentation du candidat (notice obligatoire)

Le jury lit avec beaucoup d'attention la fiche de présentation. Celle-ci doit donc être remplie soigneusement par le candidat. On se reportera utilement aux recommandations des rapports des années précédentes. L'expérience 2013 conduit à rappeler que :

- les fiches doivent être complètes, synthétiques sans être elliptiques. Il convient de privilégier la clarté dans l'exposé de la situation, du cursus et de l'expérience professionnelle, ainsi qu'un certain engagement pour le projet ; en particulier, la nature et la date des concours déjà passés doivent être renseignées avec précision ;
- les fiches doivent être lisibles. L'écriture manuscrite est appréciée mais ne doit pas rendre la lecture impossible ; il est recommandé au candidat d'apposer sur la même notice une photo assez récente, qui contribue à aider le jury lors du délibéré à se souvenir parfaitement de la prestation du candidat ;
- il convient d'éviter la multiplication des sigles ou des informations faisant référence à des domaines trop spécialisés sans les rendre intelligibles au jury ;
- les mentions plus personnelles sont bienvenues en ce qui concerne les activités ou les centres d'intérêt ; mais elles ne doivent pas tomber dans la recherche de l'originalité à tout prix, observée à plusieurs reprises et qui a rapidement lassé le jury.

✓ L'accueil dans la salle d'oral constitue le premier contact direct avec le jury. Il n'est pas interdit au candidat de répondre aimablement aux salutations des membres du jury, lors de cet accueil et à la fin de l'entretien. Cela peut se faire dans les mêmes termes que le jury (« bonjour monsieur », ou « bonjour madame », ou un hochement de tête ou un sourire, et « au revoir monsieur », « au revoir madame ») ;

✓ L'exposé de présentation est difficile dans la mesure où il est préparé de longue date et doit pourtant rester naturel et vivant. Afin de réserver davantage de temps à l'échange, le jury de 2013 a choisi de réduire de huit à cinq minutes au maximum la durée de cette présentation. Les candidats ont su pour leur quasi-totalité se plier à cette demande. La durée s'est révélée tout à fait suffisante pour une présentation efficace. A la lumière de cette expérience, le jury renouvelle les conseils suivants :

- le candidat doit savoir situer et retracer synthétiquement son expérience dans la fonction publique et éventuellement dans le secteur privé, associatif ou électif, et définir ses compétences, avec ses propres mots : c'est à cette occasion que le jury prend la première mesure de « l'intelligence que le candidat a de ses fonctions professionnelles », qui est l'un des objets de la conversation ;
- le candidat doit éveiller et conserver l'intérêt du jury, ce qui impose de soigner non seulement le fond de l'exposé, mais aussi sa forme : parler distinctement, ne pas réciter un texte, s'adresser à chacun des membres du jury, ne pas parler avec les mains devant la bouche, éviter la répétition de formules toutes faites apprises dans des organismes de formation et qui restent trop fréquentes ;
- le projet professionnel du candidat doit être présenté d'une manière précise et manifester une réflexion aboutie, en particulier en 1<sup>ère</sup> catégorie. Il est attendu du candidat qu'il sache définir ses compétences et indiquer comment il souhaite les mettre au service de l'intérêt général ;



- il convient de se livrer dans une mesure raisonnable : dire honnêtement qui l'on est, savoir exprimer ses goûts, ses préférences pour telle ou telle fonction, dire avec sincérité un souhait de réorientation professionnelle.

✓ Après l'exposé de présentation, une discussion s'engage avec le jury pendant vingt-cinq minutes. Cette conversation vise à permettre au jury de « déceler l'intelligence que le candidat a de ses activités professionnelles et son ouverture d'esprit », conformément à l'arrêté du 3 mars 2006 qui régit cette épreuve, et en définitive d'apprécier la capacité du candidat à occuper, dans l'avenir, les fonctions dévolues aux anciens élèves de l'ENA. L'échange avec le jury s'est concentré en 2013 sur l'expérience, les compétences et le projet du candidat. Même si un entretien est toujours une expérience unique, le jury a le plus généralement organisé les conversations de la manière suivante :

- en premier lieu, le parcours du candidat est exploré de manière approfondie avec lui ; de nouvelles précisions viennent souvent compléter la présentation orale et écrite, pour permettre au jury de mieux comprendre la carrière du candidat ainsi que le contexte et le contenu concret de ses fonctions passées et actuelles ;

- en second lieu, les compétences professionnelles du candidat sont examinées de manière approfondie, et notamment sa capacité à les décrire et à les analyser ; à cette occasion, le jury peut mesurer la capacité du candidat à mettre de la distance avec ses fonctions, prendre la dimension de sa connaissance de la politique publique qu'il met en œuvre, de sa culture administrative et son expérience professionnelle. Les candidats sont spécifiquement appelés à faire part de leurs observations concrètes en matière de management et de gestion ; ces observations peuvent parfois résulter d'activités extra-professionnelles dont le candidat fait état ;

- enfin, le candidat est invité à s'exprimer sur sa motivation et son projet. S'il est naturel, au stade du cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, qu'un projet professionnel ne soit pas encore très précis, il faut néanmoins y avoir réfléchi de façon concrète et être capable de le défendre. Si l'on souhaite s'orienter vers les Affaires étrangères, il n'est pas inutile de connaître l'organisation de ce ministère, de savoir distinguer un consul d'un ambassadeur ou d'avoir rencontré un diplomate pour comprendre les exigences du métier.

✓ Les entretiens de l'année 2013 conduisent aux observations suivantes en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> catégorie :

- en 2<sup>ème</sup> catégorie, il serait opportun de rendre les candidats attentifs à la recevabilité de leur dossier. Il est en effet inutile que les personnes titulaires de diplômes Bac +3 se présentent car elles perdent, de facto, le bénéfice de leur éventuelle admission;

- il est regrettable que certains candidats avouent se présenter « en touristes » ; passer les écrits de la PENA implique de se préparer à passer les oraux le cas échéant avec un projet abouti, ce que certains n'avaient manifestement pas envisagé. En 2<sup>ème</sup> catégorie, plusieurs candidats ignoraient les débouchés proposés après une scolarité à l'ENA, ainsi que le niveau de responsabilité correspondant. Au-delà de ces situations, le jury relève que plusieurs candidats, en 1<sup>ère</sup> comme en 2<sup>ème</sup> catégorie, lui ont indiqué avoir été orientés par l'école des hautes études en santé publique vers le concours de la PENA ; manifestement, leur projet professionnel n'était pas de se présenter au concours interne d'entrée à l'ENA ; leur but semblait plutôt d'enchaîner un nouveau congé de formation après un cycle de préparation aux concours à l'EHESP ;

- le jury a été conduit à plusieurs reprises, pour la 1<sup>ère</sup> catégorie notamment, à rappeler la caractéristique du concours interne de l'ENA auquel les candidats se préparent : en contrepartie de la sélectivité moindre de ce concours par rapport au concours externe, les candidats devront pouvoir

démontrer devant le jury de l'ENA qu'ils possèdent des compétences immédiatement mobilisables dans une administration de l'Etat, acquises au cours de leurs « quatre années au moins de services publics effectifs ». Ces compétences ne s'acquièrent pas au cours du cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA ni dans les écoles de formation initiale : il est donc attendu des candidats à la PENA qu'ils soient capables de décrire précisément leurs compétences et la manière dont ils se proposent de les mettre au service de l'intérêt général ;

- il peut arriver que le jury constate que la nécessaire expérience fait défaut à un candidat et formule des recommandations pour l'acquérir : soit en prenant un nouveau poste dans son administration pendant un ou deux ans, soit en effectuant une mobilité lorsque celle-ci est possible, soit enfin en passant un concours de catégorie A avant de se représenter. A cet égard, le jury souligne que le candidat qui refuse d'entendre cette recommandation s'expose à devoir l'entendre une nouvelle fois l'année suivante, car en dépit des changements dans sa composition, le jury est constant dans ses analyses d'une année sur l'autre ;

- il est donc recommandé aux candidats de préparer soigneusement cet aspect de leur présentation personnelle. Ils doivent prendre soin d'expliquer clairement et de façon convaincante pourquoi ils ont choisi ce concours de préférence à d'autres (IRA, INET, concours directs d'accès à tel ou tel corps...), ce qu'ils attendent de la formation dispensée dans le cadre du cycle préparatoire, puis dans quelles perspectives professionnelles ils s'inscrivent pour la suite – à l'ENA ou ailleurs, en cas d'échec. Les candidats auraient intérêt à rencontrer quelques hauts fonctionnaires, à leur présenter leur projet et à échanger avec eux ; un entretien avec le supérieur hiérarchique « énarque », lorsqu'il existe, devrait être sollicité plus souvent ;

- le candidat qui aspire à intégrer la préparation à l'ENA doit manifester un intérêt pour l'administration en général. L'idée selon laquelle la PENA serait un moyen d'évoluer dans sa carrière en conservant son domaine propre est à écarter impérativement. Il existe de nombreux autres concours qui permettent d'aboutir dans cette démarche et qui sont donc à privilégier, en priorité les concours internes ;

- le jury s'est montré particulièrement attentif à la capacité démontrée des candidats à se frotter à la gestion et à l'encadrement et à en rendre compte, de manière concrète et détaillée. Aussi ne peut-on qu'inviter les candidats que leurs fonctions ne mettent pas quotidiennement au contact de ces préoccupations administratives, notamment chez les enseignants, à chercher à les exercer autant que possible, dans un cadre professionnel ou extra-professionnel : parmi les qualités attendues figurent aussi le dynamisme, la curiosité et l'esprit d'initiative, au-delà de l'intelligence des modes de fonctionnement de la sphère publique ;

- de la même manière, le jury s'est montré attentif à prévenir les déceptions que la vie en administration centrale peut susciter : la hiérarchie est une réalité qu'il convient de ne pas ignorer, surtout lorsqu'elle peut être exercée par un fonctionnaire beaucoup plus jeune et parfois inexpérimenté ;

- le jury a été conduit à constater que certains candidats ont bénéficié de recrutements en qualité notamment de contractuels à durée déterminée qui ne semblent pas parfaitement respecter les règles d'emploi des contractuels ; ou encore que des candidats fonctionnaires titulaires de la fonction publique territoriale occupent des emplois relevant, dans les faits, de la catégorie des « emplois cabinet » des collectivités territoriales, sans respecter les positions administratives prévues par les textes (le détachement sur un emploi de cabinet dans la collectivité de rattachement, ou la disponibilité pour occuper un emploi de cabinet dans une autre collectivité). Les candidats peuvent s'attendre à être interrogés sur les efforts de régularisation qu'ils auront pu entreprendre ;

- la présentation doit respecter l'obligation de neutralité du fonctionnaire. Les candidats devraient éviter de donner trop de précisions sur un engagement politique ou syndical (en particulier, ne pas citer l'organisation à laquelle on appartient) ; la mention d'engagements politiques ou syndicaux entraînera inmanquablement des questions de la part du jury sur la cohérence du projet dans la fonction publique. Ces engagements peuvent toutefois compléter utilement une expérience professionnelle limitée ;
- au-delà de ces observations, il convient de rappeler que la conversation permet au jury de mesurer la capacité du candidat à associer des idées, à raisonner ; sans sortir de la réserve qui sied à un fonctionnaire, il convient de montrer son aptitude à synthétiser les termes d'une controverse, d'un débat, en mettant en lumière les différentes options possibles, leurs avantages et inconvénients.
- ✓ Enfin, quelques expressions maladroites ont été relevées tant en 1<sup>ère</sup> qu'en 2<sup>ème</sup> catégorie :
  - dans l'exposé du parcours professionnel, l'emploi incorrect et répété dans de nombreux dossiers du mot « attrait » au lieu d' « attirance » pour telle ou telle fonction. Si un candidat a de l'attraction pour une fonction, c'est cette dernière qui a de l'attrait pour lui et non l'inverse ;
  - le recours à un vocabulaire professionnel ou des sigles hermétiques pour le commun des mortels : l'exposé doit être rendu compréhensible par tous les membres du jury ;
  - s'agissant de la motivation, trop de candidats expriment que l'ENA pourra les aider à progresser professionnellement, sans indiquer comment ils peuvent mettre leurs compétences au service de l'intérêt général ;
  - les missions du haut fonctionnaire sont souvent surévaluées : leur aspect gestionnaire est mal appréhendé (« je veux contribuer à l'élaboration des politiques nationales ») ;
  - il convient d'éviter les formules trop désinvoltes ou familières (« bonjour », « au revoir m'sieurs-dames », « à votre disposition pour toutes les questions que vous souhaitez », « bonne question ! »), voire pour certaines irrespectueuses ou inutilement agressives.



|   |
|---|
| <b>OBSERVATIONS SUR LES EPREUVES ECRITES DE 2013 EN 1<sup>ère</sup> CATEGORIE</b> |
|---|

- ✓ **L'épreuve de note de synthèse** en 1<sup>ère</sup> catégorie portait sur « Les Mineurs Isolés Etrangers » (MIE), à partir d'un dossier composé de vingt textes aux origines et approches diverses (convention internationale, lois, décisions de justice, articles de presse spécialisée, différents documents administratifs dont un extrait du rapport du défenseur des droits).

Ce dossier ne comportait pas de difficulté majeure mais réclamait un véritable effort de synthèse. Il convenait d'éviter de se focaliser sur certains documents, notamment les articles de presse ou les décisions de justice, la complexité de ces dernières n'étant d'ailleurs qu'apparente. Dans l'ensemble, les candidats ont su identifier les enjeux principaux. La synthèse attendue pouvait être introduite par l'importance croissante de la question des mineurs étrangers isolés, dont le nombre est en augmentation rapide sur le territoire national. Pouvait suivre une définition des termes du sujet et une approche problématisée. Le candidat devait ainsi mettre en relief l'addition des dispositifs juridiques de différentes natures applicables aux mineurs étrangers isolés et éclairer sur la complexité du sujet – faute notamment de cadre juridique spécifique-, comme sur les enjeux en

découlant : sociétaux, financiers, politiques et juridiques. Enfin, le candidat pouvait ouvrir sur une recherche de solutions, en tenant compte notamment des engagements européens et internationaux de la France.

Au minimum, il convenait de faire apparaître :

- la difficulté particulière résultant de l'absence de consensus entre les collectivités publiques (État, collectivités territoriales, etc.) dans la prise en charge concrète de ce sujet ;
- la focalisation de la collectivité publique sur la question de la prise en charge matérielle, sans recherche de solution plus pérenne impliquant les niveaux européens et internationaux.

En plus des remarques formulées les années précédentes, le jury, qui a observé des écarts importants dans le savoir-faire de cet exercice, souhaite formuler les recommandations suivantes :

- l'observation attentive de la construction du dossier peut aider à la compréhension du sujet, notamment dans la hiérarchisation de l'information ;
- il convient de privilégier un plan synthétique et problématisé, évitant les phrases trop longues. Les correcteurs vérifient si les développements correspondent correctement aux annonces de plan du candidat.

✓ **Les « questions d'actualité d'ordre politique, économique, social et international »** ont été choisies par les candidats dans les proportions suivantes :

| SUJET                          | NOMBRE DE COPIES | POURCENTAGES |
|--------------------------------|------------------|--------------|
| Question d'ordre politique     | 66               | 16           |
| Question d'ordre économique    | 74               | 17           |
| Question d'ordre social        | 137              | 33           |
| Question d'ordre international | 142              | 34           |

Comme les deux années précédentes, on observe un choix légèrement plus prépondérant pour la question d'ordre international, qui semble manifester une relative défiance pour les autres sujets, probablement considérés comme plus techniques et exigeants.

- La question d'actualité d'ordre politique – « Référendum et démocratie représentative » – a, dans l'ensemble, donné lieu à des copies assez banales, avec notamment une faible connaissance du régime juridique du référendum en France, en particulier des évolutions constitutionnelles récentes. Ce sujet, d'une actualité récurrente dans la vie politique de notre pays, pouvait donner lieu à une analyse des qualités de cet instrument, de ses modalités de mise en œuvre, mais aussi de ses limites et, en conséquence, des modalités d'encadrement nécessaires pour éviter ses éventuelles dérives, et ce à la lumière des expériences de la France et de différents pays étrangers (rationalisation du système représentatif, contrepoids aux autres pouvoirs, modalité d'expression directe...).
- La question d'actualité d'ordre économique – « Développement durable et économie de marché » - nécessitait de définir les deux termes du sujet ; notamment, les copies ont révélé un faible niveau de connaissance des trois piliers du développement durable (économique, social, environnemental). La problématique pouvait se construire autour de la question de la conciliation entre le développement durable et l'économie de marché : les possibles effets négatifs de l'économie de

marché, notamment dans les domaines sociaux et environnementaux, l'analyse des régulations nécessaires, de leur efficacité, la gouvernance souhaitable. Les copies devaient aborder la question de la répartition des efforts entre pays du nord et du sud ainsi que les nouveaux modèles de développement. Peu de copies sont parvenues à construire des développements couvrant l'ensemble du champ en opérant la synthèse nécessaire. L'expression « économie de marché » a rarement été définie, le plus souvent de façon incomplète ou erronée. Les candidats ont davantage réfléchi aux conséquences de la croissance économique sur l'environnement, qu'aux effets positifs ou négatifs sur l'environnement d'une régulation de l'économie par le marché.

▪ La question d'actualité d'ordre social – « Le vieillissement démographique : quels enjeux ? » – permettait aux candidats de traiter un sujet d'actualité très immédiate dans plusieurs grands pays étrangers (Chine, Japon, Allemagne,...). Il nécessitait d'identifier les multiples conséquences économiques et sociales de ce phénomène : l'évolution du système de production, la transformation des structures de consommation, l'évolution des comportements d'épargne, des transferts entre générations... Il appelait également à l'analyse des anticipations nécessaires : l'analyse économique des trajectoires démographiques, notamment du rapport entre les actifs et inactifs et de son évolution dans le temps, et les choix politiques qui peuvent en découler (définition sociale de la vieillesse, équité de traitement des générations...). Ce sujet a trop souvent été réduit à la question des retraites et de leur financement ainsi, le cas échéant, que la prise en charge de la dépendance.

▪ La question d'actualité d'ordre international – « La guerre peut-elle régler tous les conflits ? » –, tout en étant d'actualité immédiate, nécessitait à la fois des références historiques solides et une bonne capacité de synthèse. Le sujet méritait des illustrations variées, dans le temps et l'espace, des guerres qui ont résolu des conflits, mais aussi de leurs conséquences négatives, qui montrent que la guerre n'est pas une solution en soi. Beaucoup de copies sont malheureusement souvent restées à un niveau peu approfondi. Il semble que ce sujet ait souvent été choisi par défaut, et les copies sont le plus fréquemment restées à un niveau superficiel, voire bavard, sans argumentation véritable.



#### **OBSERVATIONS SUR LES EPREUVES ECRITES DE 2013 EN 2<sup>ème</sup> CATEGORIE**

✓ Dans l'ensemble, les copies sont apparues d'une forme globalement satisfaisante, avec presque toujours une structure comportant une introduction, un développement (le plus généralement en deux parties) et une conclusion. Le plan du développement n'était pas toujours matérialisé, ce qui a rendu la compréhension de l'ensemble parfois difficile. L'orthographe et la grammaire étaient dans l'ensemble satisfaisantes.

La principale faiblesse se situait dans l'insuffisance de la problématisation et de la qualité de l'argumentaire. Certaines copies n'ont proposé aucune discussion, y compris pour la note de synthèse, alors même que les enjeux essentiels étaient suggérés par le dossier documentaire.

De plus, lorsqu'un développement était proposé, il ne correspondait pas ou pas totalement à la discussion engagée. Les candidats ont présenté des arguments, parfois justes, mais sans rapport avec l'introduction du devoir ; ceci rend difficile de suivre l'argumentation. D'autres candidats ont consacré une partie de leur développement à des descriptions ou à des faits, parfois en rapport avec le thème du sujet, sans les rattacher à des idées au service d'une réponse à la problématique.

Il apparaît important de ne pas se borner à juxtaposer des arguments, exemples, citations : ceci ne peut aboutir, dans le meilleur des cas, qu'à une copie moyenne. Un effort pour démontrer un point de vue et conduire un raisonnement sera toujours récompensé par le correcteur.

Enfin, s'il est recommandé d'utiliser un style simple, fait de phrases courtes, il convient d'éviter les formules trop elliptiques, imprécises ou incohérentes (« L'impôt est une taxe » ou « Les familles monoparentales sont largement bénéficiaires des allocations chômage » ou « Le taux de croissance unit par les mathématiques au taux de chômage »).

✓ **L'épreuve de note de synthèse** en 2<sup>ème</sup> catégorie demandait aux candidats la rédaction d'une note de synthèse sur un dossier ayant pour objet « le travail en prison ».

A partir de documents variés, comprenant des textes européens et nationaux normatifs, des rapports administratifs et des sources extérieures à l'administration, en particulier des articles de presse sur des évolutions récentes de l'actualité dans ce domaine, la note de synthèse pouvait examiner les principes auxquels obéit le travail en prison, puis leurs modalités de mise en œuvre ; cette approche permettait de mettre en évidence le régime juridique du travail en prison ainsi que les différents objectifs poursuivis, tant en Europe qu'en France. Ensuite, en s'appuyant sur les constatations menées par les différents acteurs, il était possible de présenter le débat que soulève actuellement le travail en prison en analysant les éléments de la discussion et les solutions proposées.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris les éléments principaux du dossier. Néanmoins, dans leur ensemble, les copies sont moyennes. Au-delà des défauts mentionnés plus haut, qui concernent l'ensemble des épreuves, on constate que les candidats ont souvent délaissé la dimension internationale du sujet pour privilégier de manière trop exclusive les questions relatives au salaire ou encore à la durée du temps de travail.

✓ **Les « questions d'actualité d'ordre politique, économique, social et international »** ont été choisies par les candidats dans les proportions suivantes :

| SUJET                          | NOMBRE DE COPIES | POURCENTAGES |
|--------------------------------|------------------|--------------|
| Question d'ordre politique     | 5                | 11           |
| Question d'ordre économique    | 6                | 13           |
| Question d'ordre social        | 27               | 60           |
| Question d'ordre international | 7                | 16           |

On remarque, encore plus que les deux années précédentes, un choix très prépondérant pour le sujet d'ordre social. La question posée, pourtant d'une particulière actualité, a donné lieu à des copies très décevantes.

▪ La question d'actualité d'ordre politique – « Le cumul des mandats » – nécessitait de bien définir cette notion avant de présenter un état de la situation. Ce tableau, qui pouvait se concentrer sur la France où la question est d'une actualité particulière, ne pouvait qu'avantageusement s'enrichir de comparaisons internationales, puisque le sujet ne se limitait pas à la France. Ensuite pouvait s'engager une discussion faisant apparaître les avantages et les inconvénients de ce cumul ainsi que les modalités d'une éventuelle limitation, en s'appuyant notamment sur des exemples étrangers.

▪ La question d'actualité d'ordre économique – « Faut-il moins d'impôt en France ? » – réclamait un niveau de connaissance minimum que tous les candidats qui ont choisi le sujet ne possédaient pas. La lecture de la presse dans les mois précédant l'épreuve s'avérait particulièrement utile. De nombreux journaux s'étaient fait l'écho de ce débat en apportant des données chiffrées, des comparaisons internationales et surtout en distinguant clairement l'impôt sur le revenu, sur les

sociétés, la TVA, les impôts perçus par les collectivités locales... La principale difficulté résidait en effet dans la précision des contours de la fiscalité : il était en outre possible d'englober, ou pas, les cotisations sociales dans le traitement du sujet. La discussion pouvait s'engager sur la description, les modalités et les conséquences d'une pression fiscale indiscutablement élevée en France par rapport aux autres pays ; puis examiner les termes du débat sur la place et le rôle de l'impôt, en s'interrogeant sur la légitimité d'objectifs qui lui sont assignés (redistribution, politique familiale...), voire en ouvrant sur le rôle de la dépense publique financée par l'impôt.

▪ La question d'actualité d'ordre social – « Y a-t-il une fatalité du chômage en France ? » - pouvait être abordée en évoquant l'idée selon laquelle le chômage en France serait en partie le résultat de la spécificité du marché du travail français et de choix dans les politiques de traitement social du chômage (la « préférence pour le chômage »). Il convenait donc de comparer les principales caractéristiques du marché français du travail avec celui d'autres pays proches : existence et niveau des salaires minimum, niveau et durée d'indemnisation du chômage, mesures d'aides au retour à l'emploi, types de contrats de travail... Une discussion pouvait ensuite s'engager sur les récentes mesures adoptées en France pour lutter contre le chômage, notamment pour réduire le coût du travail (crédit d'impôt compétitivité-emploi), imposer de nouvelles obligations aux chômeurs, ou introduire en France la « flexisécurité » (notamment l'ANI du 13 janvier 2013).

Les candidats n'ont pas identifié clairement les enjeux et se sont contentés de vagues discussions sur la notion de chômage et sur quelques exemples de politiques de l'emploi. L'absence quasi-systématique de discussion aboutit à des contenus très descriptifs et souvent réducteurs, sans nécessairement de liens entre eux. Trop de copies n'ont pas su rappeler la définition du chômage, dépasser l'actualité immédiate pour décrire l'historique du phénomène, aborder tous les aspects tels que le traitement social du chômage, ou formuler des propositions s'inscrivant dans des perspectives réalistes. La question du sujet n'a donc jamais réellement été traitée.

▪ La question d'actualité d'ordre international – « Peut-il y avoir une Europe à la carte ? » – pouvait être abordée à partir de l'actualité liée au projet de référendum au Royaume-Uni, en faisant un état de lieux des régimes différenciés applicables aux Etats membres dans différents accords ou politiques européens (UEM, citoyenneté, Schengen, Charte des droits fondamentaux...). La discussion pouvait se construire sur les causes de ces différenciations, qui visent à préserver le dynamisme de la construction européenne ; mais aussi sur les conséquences négatives qu'elles entraînent pour cette même construction, la rendant plus complexe, et partant plus difficile à légitimer démocratiquement ; et éventuellement examiner les solutions que peuvent constituer les coopérations renforcées. La conclusion pouvait ouvrir sur le sens et la profonde originalité de la construction européenne.

Rapport présenté pour les jurys par Anne CAZALA,  
Contrôleur général économique et financier,  
Présidente du jury des épreuves de sélection pour l'accès, en 2013, au cycle préparatoire au  
concours interne d'entrée à l'Ena - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories.